

Conseil documentaire – 22 juin 2017

Délibération CD2017-01 : Approbation du PV du Conseil documentaire du 8 décembre 2016 (ANNEXE 1 : PV du Conseil documentaire du 08.12.2016)

Après lecture du procès-verbal du Conseil documentaire du 8 décembre 2016 (et prise en compte des modifications éventuelles), il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

Délibération CD2076-02 : délocalisation de la BU ESIAB (ANNEXE 2 : analyse comparative de l'activité des BU)

Le projet de délocalisation des fonds de la BU ESIAB est à l'étude depuis 2012. Le niveau d'activité de cette bibliothèque - 600 prêts annuels, 30 visites par jour – appelle en effet un rapprochement avec des structures existantes, dans un souci de bonne gestion des deniers publics.

A l'origine, les collections de la BU ESIAB devaient être intégrées au fonds de l'ENIB ; mais des contraintes administratives rendant difficile l'affectation des personnels UBO sur le site de l'ENIB, ainsi qu'une hétérogénéité des fonds, ont conduit le président de l'UBO à renoncer à ce transfert.

En 2015, une réflexion conduite par le SCD a abouti à deux autres hypothèses : la première se traduisait par un déménagement des fonds vers la Bibliothèque du Bouguen et vers la bibliothèque de l'IUT de Quimper ; la seconde consistait à transférer les collections vers la Bibliothèque La Pérouse.

Pour des raisons techniques liées en grande partie à l'hétérogénéité des catalogues, l'implantation des collections de la BU ESIAB à la BLP, qui avait la faveur de la Direction de l'ESIAB, n'a pu se faire. Par ailleurs, la communauté de l'ESIAB, désireuse de maintenir un service de proximité, n'était pas favorable au transfert des collections en dehors du Technopôle.

Face à ce constat, le Conseil documentaire de l'UBO a, par délibération en date du 9 décembre 2015, décidé de maintenir la BU ESIAB dans ses locaux actuels jusqu'en septembre 2017.

Il convient désormais de réactiver le scénario de transfert des collections de la BU ESIAB vers la BLP, dans un contexte nouveau, lié à la possibilité de gérer des collections signalées dans

le catalogue de l'UBO depuis la BLP, ce qui jusqu'à présent n'était pas le cas. Par délibération CD2016-10 du 8 décembre 2016, le Conseil documentaire a en effet autorisé l'ouverture d'un port informatique à la BLP afin d'y déployer le SIGB Aleph. Parallèlement, la réorganisation des équipes de la BU du Bouguen et une nouvelle répartition des tâches des agents est susceptible de faciliter cette intégration dans les locaux de la BLP.

On remarquera enfin que les services apportés à la communauté de l'ESIAB – prêt-retour de documents, formations, bibliothécaire-référent, acheminement d'ouvrages par la navette, appui à la recherche – sont maintenus dans cette nouvelle organisation.

Il est demandé au Conseil documentaire d'autoriser le SCD à délocaliser les collections de la BU ESIAB vers la Bibliothèque La Pérouse à compter de septembre 2017.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

Délibération CD2017-03 : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) du SCD (ANNEXE 3 : CPOM)

Après présentation du CPOM par le Directeur du SCD, il est proposé au Conseil documentaire de l'approuver.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

Délibération CD2017-04: Rapport d'activité 2016 (ANNEXE 4 : Rapport d'activité 2016)

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver le rapport d'activité 2016 du SCD.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

Délibération CD2017-05 : Actualisation des tarifs (ANNEXE 5 : grille tarifaire du SCD)

Il est proposé au Conseil documentaire d'approuver la grille tarifaire du SCD, qui sera soumise au Conseil d'administration de l'UBO.

Membres	En exercice	20	Vote	Refus de vote	0
	Présents			Abstention	0
	représentés			Contre	0
				Pour	
				Ne se prononce pas	0

INFORMATIONS GENERALES

- Bilan de l'extension des horaires d'ouverture et organisation à la rentrée 2017
- Réorganisation
- Service culturel

Le 22 juin 2017

Le Président

Matthieu GALLOU

Brest, le 8 décembre 2016

CONSEIL DOCUMENTAIRE
du 8 décembre 2016

Procès-verbal de la réunion du Conseil Documentaire tenue le 8 décembre 2016 dans la salle des Conseils de l'Université de Bretagne Occidentale de 10h à 12h30.

◆ **Présents :**

Membres avec voix délibérative :

- BARBIER Fanny
- BEN SALEM Douraïed
- BOENNEC Karine
- BRIEC Marie
- CONAN Françoise
- CORLETT Dominique
- DOUILLARD Véronique
- GALLOU Matthieu
- GOULOIS Thierry
- JAY Jean-Philippe
- LAOUANAN Annaïk
- LE PLUARD Quentin
- LUCCHESI Marie Elisabeth
- QUEFFELEC Betty
- SERME Jean-Marc
- WINGERTER Tristan

Membres avec voix consultative :

- TOCQUER Nicolas

Invitée :

- Perrine HELLY

◆ **Excusés :**

- GOURET Gaëlen
- MARRACHE-GOURAUD Myriam
- MICHOT Thierry

◆ **Procurations :**

- de Gaëlen GOURET à Dominique CORLETT
- de Myriam MARRACHE-GOURAUD à Jean-Marc SERME
- de Thierry MICHOT à Betty QUEFFELEC
- de Quentin Le Pluard à Annaïk LAOUANAN (à partir de 12h)

Matthieu GALLOU souhaite la bienvenue aux participants. Il félicite les nouveaux membres élus et souligne que c'est la première fois qu'il y a eu autant de candidatures pour siéger à ce conseil, ce qui montre l'intérêt croissant de la communauté universitaire pour les BU.

Nicolas TOCQUER indique que trois membres du Conseil sont absents et récapitule les procurations qui ont été accordées.

Matthieu GALLOU demande s'il y a des observations concernant le **procès-verbal de la réunion du 28/06/2016**

Karine BOENNEC s'étonne de ce qu'Emmanuelle Floch se voie attribuer deux procurations dans le CR alors qu'une seule procuration est autorisée par participant.

Nicolas TOCQUER : il est précisé dans le CR qu'Emmanuelle Floch se voit attribuer la procuration de David Graindorge, ce qui implique que la procuration préparée par Mme de Mathan pour Mme Floch n'a pas été considérée comme valide pour le vote.

Véronique DOUILLARD demande de préciser la formulation en page 3 ; en effet la phrase « la population des C diminue » semble être en contradiction avec la suite : « conduit à des transformations de postes de C en B »

Nicolas TOCQUER propose de supprimer « la population des C diminue... » et de remplacer par « les métiers évoluent, impactent le profil des agents et nécessitent des transformations de postes de C en B »

Françoise CONAN demande s'il est possible de donner le calendrier à l'avance des réunions ; le mois de juin est une période chargée (jury, commissions...)

Nicolas TOCQUER indique qu'un autre enseignant membre du Conseil lui a fait cette demande, et qu'il veillera à proposer une date en avance pour le prochain Conseil.

Vote du PV du 28/06/2016 : 1 abstention – 18 voix pour

Budget 2017

Nicolas TOCQUER présente le budget prévisionnel 2017 (voir support en annexe 2) qui se décompose en 2 parties : recettes et dépenses. Pour le volet recettes, les nouveautés sont : l'augmentation des effectifs étudiants, la révision des conventions financières (CHRU, ENIB, ENSTA Bretagne), la révision de la participation des composantes, le doublement de la subvention de la Direction Recherche et Innovation, la subvention de l'Etat pour l'extension des horaires d'ouverture ainsi que des subventions des collectivités territoriales pour des dépenses d'équipement. Tout cela additionné indique une hausse prévisionnelle de 95 000€ des ressources propres. La dotation de fonctionnement est, quant à elle, stable depuis plusieurs années.

La dotation de personnel est en légère augmentation, liée à l'accroissement des dépenses de personnels contractuels sur les sites de la BU ESPE, l'extension des horaires et la compensation d'agents en arrêt maladie.

Nicolas TOCQUER précise qu'une période de transition est en cours à l'UBO avec la mise en œuvre du décret sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) : les règles de comptabilité évoluent ; au prochain budget initial les ressources propres ne seront pas présentées de la même manière : les encaissements, subventions seront toujours visibles mais pas les factures internes à l'établissement (contributions des composantes).

Matthieu GALLOU explique qu'en effet, les prestations internes, qui représentent 6 millions € et qui se promenaient de façon factice, dans un simple jeu d'écriture, n'apparaîtront plus dans le budget initial, afin de gagner en lisibilité.

Il rappelle que pour le SCD les crédits inscrits au budget initial sont versés intégralement dès le début de l'année, à cause des achats importants en documentation électronique qui sont effectués tôt dans l'année, ce qui représente un confort non négligeable. Pour les autres composantes seuls 80% des crédits inscrits au BI sont ouverts en début d'exercice. Les 20% restants sont réaffectés lors des budgets rectificatifs, en cours d'année.

Véronique DOUILLARD s'interroge sur la disparition d'un outil de promotion des apports des composantes à la vie du SCD.

Matthieu GALLOU répond qu'il est important que ce type de document demeure, en complément du BI, et soit visible, même en CA.

Véronique DOUILLARD demande si les participations des composantes indiquées dans l'annexe 2 sont des sommes que les UFR se sont réellement engagées à verser ou bien seulement des hypothèses de travail.

Nicolas TOCQUER répond que jusqu'à présent, seules certaines composantes et laboratoires contribuaient au budget du SCD. Dans un contexte d'augmentation des dépenses de documentation électronique, d'augmentation des dépenses en personnel (horaires d'ouverture), on est obligé de trouver des apports financiers complémentaires. Pour cela, un dialogue a commencé avec tous les directeurs de composantes. Si certaines des UFR refusent de contribuer, ces sommes seront débudgétisées en budget rectificatif.

Matthieu GALLOU trouve cette initiative intéressante, même si pour l'instant il semble que certains s'en sortent mieux que d'autres.

Karine BOENNEC comprend que les montants au budget initial 2017 ne sont donc pas validés, que c'est une proposition ?

Nicolas TOCQUER indique que ce sont des recettes prévisionnelles.

Françoise CONAN souhaite connaître les clefs de répartition entre les composantes, si les laboratoires et l'activité de recherche sont pris en compte. En effet, l'UFR Sciences contribue aussi via les laboratoires. Elle rappelle l'hétérogénéité des usages : certaines composantes sont plus consommatrices de documentation électronique, d'autres d'ouvrages.

Nicolas TOCQUER donne comme exemple le modèle l'UFR Lettres: il y a un protocole d'accord simple entre l'UFR et le SCD et qui fonctionne bien : 10 000€ sont alloués tous les ans, avec un complément au prorata du nombre d'étudiants inscrits (2€ par étudiant de l'UFR).

Véronique DOUILLARD précise que l'UFR Lettres honore cet engagement depuis plusieurs années.

Nicolas TOCQUER indique que le Directeur de l'UFR Lettres peut suspendre cette contribution.

Matthieu GALLOU rappelle que l'UFR Lettres s'était posé la question il y a quelques années, compte-tenu de la fréquentation massive de la BU Lettres par des étudiants non-littéraires.

Il ajoute qu'il y a plusieurs pistes possibles pour les clefs de répartition : le principe est de laisser les composantes et les services discuter.

Françoise CONAN demande des précisions sur la contribution des laboratoires, qui sont très concernés par la documentation électronique.

Nicolas TOCQUER souhaite dépasser la logique d'héritage budgétaire, et aboutir à des protocoles signés avec chaque composante. Il n'y a selon lui pas de modèle unique pour les protocoles et ils peuvent être actualisés. Par exemple, le protocole UFR Lettres / SCD ne fait pas mention des ressources électroniques, alors que l'offre de documentation électronique est en augmentation en Lettres. En revanche, pour les laboratoires le volet formation est moins présent. Les protocoles devront prendre en compte les situations particulières.

Betty QUEFFELEC souhaite des précisions sur la double contribution de l'UFR Droit Economie-Gestion. Une seconde contribution est évoquée dans le document concernant le maintien de certaines revues papier ; est-ce que ça ne fait pas doublon ?

Nicolas TOCQUER répond qu'il y a eu en effet un protocole signé l'an dernier, qui portait sur le maintien d'abonnement à des revues imprimées, dont il existe un équivalent en ligne. Depuis plusieurs années, pour des raisons d'économie, quand l'équivalent d'une revue est en ligne, on supprime l'abonnement papier. Il est toutefois possible de maintenir un abonnement papier s'il y a une contribution de l'UFR concernée, ce qui est le cas en Droit. L'autre subvention est une contribution pour le fonctionnement général du SCD : formations documentaires, extension des horaires d'ouverture, etc.

Betty QUEFFELEC rappelle que l'UBO bénéficie cette année d'une dotation exceptionnelle de l'Etat, liée à l'augmentation de ses effectifs étudiants... une partie de la dotation sera-t-elle attribuée au SCD ?

Matthieu GALLOU répond que les discussions sont en cours concernant cet apport financier ; mais que cet argent servira avant tout à rééquilibrer le budget, à financer des rénovations de bâtiments urgentes (amphis de médecine, toit de l'UFR Sciences, piste d'athlétisme) et à effectuer des recrutements pour compenser des postes gelés auparavant.

Marie-Elisabeth LUCCHESI comprend que la partie « ressources propres » du volet Recettes dans l'annexe 2 est une proposition qui servira de base de discussion avec les composantes.

Véronique DOUILLARD propose de mettre à jour le document et de préciser qu'il s'agit de recettes « prévisionnelles ».

Nicolas TOCQUER confirme qu'une mise à jour sera faite en ce sens. Il présente ensuite le volet « Dépenses ». Des augmentations de dépenses sont prévues en particulier dans les domaines suivants

- la formation des personnels (le projet de service 2015-2018 PHARE, qui a été distribué en début de séance, montre un fort besoin d'évolution des compétences des agents),
- la poursuite de l'effort de modernisation du mobilier et des équipements informatiques (la BU Lettres a été ouverte en septembre 2009 et son mobilier est vieillissant, impactant les conditions de travail du personnel et des étudiants) ;
- L'augmentation des dépenses de personnels, qui a déjà été un élément fort sur le budget 2015/2016, et qui se poursuit en raison des projets d'extension des horaires d'ouverture.
- L'augmentation des dépenses documentaires

Il conclut que la part des dépenses consacrées à la documentation reste stable depuis quelques années (64%), et que la répartition entre documentation électronique (588 000 €, soit 60% des dépenses documentaires) et imprimée (390 200 €, soit 40%) est également stable.

Matthieu GALLOU rappelle que les dépenses documentaires augmentent principalement pour répondre à l'augmentation du coût de la documentation électronique.

Dominique CORLETT précise que pour la documentation électronique, 2017 est une très bonne année pour l'UBO car on peut enrichir l'offre documentaire avec de nouveaux abonnements à hauteur de 32 000€. Elle souligne que l'équilibre trouvé à l'UBO depuis plusieurs années entre 60% documentation électronique, 40% documentation imprimée est satisfaisant : les doublons papier + électronique sont supprimés si possible, mais on prend en compte la demande des enseignants quand ceux-ci privilégient le papier, comme en Droit, moyennant contribution de l'UFR. En revanche, en Santé, la demande pour l'électronique est très forte ; en Lettres, l'usage du papier et le nombre de prêts restent importants.

Véronique DOUILLARD rappelle qu'en Lettres aussi, des désabonnements massifs de revues papier ont été effectués ces dernières années, et que la majorité des acquisitions imprimées aujourd'hui concernent les achats d'ouvrages. Les prêts sont d'ailleurs en augmentation !

Dominique CORLETT apporte quelques précisions sur la ventilation du budget en 2017 : grâce à l'activité du consortium national Couperin et aux négociations avec les éditeurs, l'augmentation annuelle des dépenses en documentation électronique reste limitée. Le budget global en documentation électronique reste donc sanctuarisé, mais le Département Collections du SCD souhaite ouvrir un chantier sur la ventilation des acquisitions imprimées entre les différentes bibliothèques et disciplines. Il s'agira de trouver des indicateurs fiables et discuter avec les différents responsables de bibliothèques pour ajuster les dépenses aux besoins. On est dans une logique de dialogue.

Véronique DOUILLARD rappelle que le SCD peut aussi supprimer des abonnements pour des revues numériques moins consultées que d'autres.

Dominique CORLETT confirme qu'en effet, les abonnements individuels aux revues électroniques sont très chers (1400€ en moyenne par titre en Santé) ! Les statistiques d'usage pour ces titres sont donc chaque année surveillées attentivement (nombre de connexions, nombre de téléchargements d'article). Si le coût de téléchargement d'un article dépasse le coût d'une transmission d'article via le service du PEB, l'abonnement est supprimé.

Matthieu GALLOU pose la question de l'éclatement de l'offre de revues en Sciences de l'éducation (plus de 800 revues en France), et demande s'il y a des moyens de les rendre plus visibles à l'UBO.

Dominique CORLETT ne peut répondre pour les revues papier, mais signale qu'une communauté d'utilisateurs émerge au niveau national avec les négociations par le consortium Couperin de l'offre « Numérique Premium », qui correspond bien aux besoins des ESPE.

Matthieu GALLOU souhaiterait que la recherche française en Education soit concentrée sur un nombre de revues un peu moins vaste.

Betty QUEFFELEC comprend bien que les statistiques sont enthousiasmantes mais souhaiterait que des analyses qualitatives soient mises en place avec les enseignants-chercheurs pour préciser les besoins de manière plus fine. Par ailleurs, les ressources électroniques ne donnent aucune garantie sur l'accès aux archives, qui se fait à la discrétion des éditeurs ; or il est important de constituer nos propres archives sur un certain nombre de revues, pour garantir la pérennité de l'accès aux ressources. Enfin, le choix de l'université de Clermont-Ferrand d'arrêter en 2017 son abonnement à Wiley, car l'offre développée par l'éditeur n'est plus adaptée aux besoins, doit nous alerter.

Dominique CORLETT précise qu'il a été question de supprimer Wiley à l'UBO, mais que cette ressource a été conservée car il y a une grosse demande de la part des chimistes.

Nicolas TOCQUER rappelle que cela a été l'occasion pour le SCD de négocier une contribution avec l'UFR Sciences.

Dominique CORLETT explique qu'il n'est pas évident de se désabonner d'un bouquet de revues, car les besoins subsistent pour certains titres, et que l'abonnement titre par titre revient souvent plus cher car Wiley adapte son offre de prix en fonction de la demande, dans une logique implacable, et dans la seule optique d'augmenter son chiffre d'affaires annuel.

Jean-Marc SERME demande si, concernant la documentation électronique, une coopération a pu être mise en place au niveau de l'UBL ?

Dominique CORLETT répond qu'en effet, les éditeurs s'adaptent et qu'on voit apparaître des offres COMUE. Certaines ressources ont pu être négociées via l'UBL : Europresse, Techniques de l'ingénieur. Mais les économies réalisées ne sont pas énormes. Il n'est pas facile de trouver une ressource qui intéresse la majorité de la COMUE (université + grandes écoles). Quand c'est le cas, on fait une simulation et on entame une négociation lorsque l'on est certain qu'on peut y gagner.

Fanny BARBIER souhaite soulever le problème du budget d'acquisitions imprimées de la bibliothèque La Pérouse. Le budget d'acquisition a fait l'objet d'une baisse de 43% en 2016, d'après le constat que l'intégralité de ce budget n'avait pas été dépensé l'année précédente. Il faut savoir que le suivi du budget d'acquisition n'est pas un exercice facile à la Bibliothèque La Pérouse, où SIFAC n'est pas déployé (l'établissement dépend des outils comptables de l'Ifremer), ce qui empêche une bonne visibilité sur le suivi des crédits disponibles. Un état des lieux plus réguliers entre le SCD et la BLP pour contrôler les dépenses serait souhaitable. Par ailleurs, dans une bibliothèque de recherche où l'on acquiert des ouvrages longs à obtenir (jusqu'à 3 mois entre la commande et la livraison), les clôtures d'exercice budgétaires chaque année plus rapprochées dans le temps compliquent encore la tâche de l'acquéreur. Cette diminution de 43% du budget semble énorme, et c'est dommage pour les enseignants-chercheurs et étudiants de l'IUEM.

Nicolas TOCQUER rappelle que jusqu'en 2015 le budget accordé à la BLP ne comprenait pas seulement les seules dépenses documentaires mais aussi des dépenses de personnels et des dépenses d'équipement et de services, qui sont désormais imputées sur le « fonctionnement général » du SCD, et non plus sur les crédits BLP. Cela explique en partie la baisse du budget BLP. Par ailleurs, la construction du budget documentaire en 2016 s'est basé sur les dépenses documentaires réelles effectuées en 2015, lesquelles étaient inférieures au budget attribué à la BLP au budget initial 2015. Les crédits documentaires attribués à la BLP n'ayant pas tous été dépensés, le budget a été revu à la baisse en 2016.

Toutefois, le Département Collections prévoit pour 2017 une réserve de 10% du budget d'acquisitions imprimées, qui pourra être utilisée pour financer certains projets spécifiques. Les 10 000 euros initialement alloués à la BLP pourront donc évoluer à la hausse, en fonction des besoins. On ne fait pas une coupe dans le budget par plaisir, c'est important d'identifier les besoins.

Betty QUEFFELEC, en tant qu'utilisatrice des fonds de la BLP, estime qu'il est important de maintenir un fonds satisfaisant, avec un lien entre la bibliothèque de l'IFREMER et l'UBO. Le fonds « Droit de la Mer » est vieillissant, et comme ce sont des ouvrages internationaux ils sont plus chers...

Nicolas TOCQUER propose d'en discuter en Commission documentaire spécialisée (en Droit) et rappelle que l'essentiel des collections juridiques de l'Université se trouvent à la BU du Bouguen.

Matthieu GALLOU rappelle que le budget du SCD est exécuté à 100% et que c'est une exception à l'université.

Extension des horaires d'ouverture

Nicolas TOCQUER présente le Plan ministériel « Bibliothèques ouvertes + » (BO+).

Suite à l'appel à projet du Ministère au printemps 2016, un groupe de travail a été constitué en interne ; une enquête a été effectuée auprès des usagers et des personnels afin de repérer les priorités d'élargissement horaire. Lors du Conseil documentaire du 28 juin 2016, le principe d'un alignement des horaires de la BU du Bouguen sur la BU Lettres et la BU Santé a été validé. Le Ministère a donné une réponse favorable à la demande de subvention au cours de l'été 2016 : 35 000 € ont été accordés au titre des extensions horaires, et 93 000 € au titre de l'amélioration de l'accueil, qui seront utilisés principalement pour aménager la nouvelle salle de lecture de la BU Santé.

Cet automne, deux scénarios ont été élaborés par le nouveau Département « Accompagnement des Publics » du SCD, concernant les modalités de mise en œuvre de cette extension horaire. Les objectifs de ces deux scénarios sont d'homogénéiser le fonctionnement des BU en horaires étendus (soirées après 19h, samedi matin, samedi après-midi), de diminuer les coûts de fonctionnement, de limiter les récupérations horaires, qui pèsent sur l'organisation du service le reste de la semaine, et de faciliter la construction des plannings.

Le scénario 1 consiste à ouvrir avec des moniteurs étudiants sur place et une astreinte téléphonique d'un agent de catégorie A, excepté le samedi après-midi où un agent de catégorie B ou C volontaire pourrait être présent sur place. Ce scénario est le moins onéreux : 1980€ / semaine

Le scénario 2 consiste à maintenir la présence d'un agent titulaire volontaire sur au moins un des trois sites, en plus des moniteurs étudiants. L'agent titulaire (A, B ou C) peut se déplacer d'un site à l'autre en cas de problème. Il n'y aurait pas d'astreinte téléphonique. Le samedi matin, la permanence serait obligatoire (comme actuellement). Ce scénario est plus onéreux : 2173 € / semaine

Dans l'un et l'autre de ces scénarios, un vigile est présent sur place sur les sites pour assurer la sécurité des usagers et des personnels.

La direction du SCD privilégie le scénario 1 qui a fait ses preuves en France et à l'étranger, et qui est le moins onéreux. Il est en effet important de maîtriser les dépenses, en personnel notamment. Ce scénario permet également de limiter davantage que le scénario 2 les récupérations en temps en semaine : c'est en semaine que les compétences des bibliothécaires sont nécessaires, non seulement pour renseigner les usagers mais aussi pour le travail interne, pour mener des projets, prendre des contacts avec les services centraux et avec les autres composantes de l'université. La disparition de l'obligation de permanence le samedi matin va en outre dans le sens d'un plus grand bien-être du personnel.

Le scénario 1 est enfin cohérent avec l'idée que le recours au monitorat en bibliothèque doit être réservé principalement aux horaires étendus. Cela consiste à responsabiliser les moniteurs étudiants, qui sont des adultes, recrutés au niveau master et agents publics sous contrat, formés à la sécurité.

Cependant, pour éviter que le changement ne soit trop rapide pour les personnels, la direction propose une mise en place en deux temps, progressivement. Le scénario 2 serait d'abord mis en place, jusqu'en juin, avec maintien d'un titulaire pour accompagner et former les moniteurs. Si l'essai est probant, la mise en œuvre du scénario 1 interviendrait dans un second temps, en septembre 2017.

Véronique DOUILLARD souhaite revenir sur l'enquête qui a été menée au printemps 2016 à destination des personnels et des étudiants. Cette enquête a montré une convergence dans les souhaits des uns et des autres, excepté sur un point : elle a montré que, côté personnels, il y a un fort attachement à la présence sur place d'un personnel titulaire sur ces horaires élargis. Une enquête plus récente, menée auprès des moniteurs étudiants qui travaillent actuellement à la bibliothèque, a révélé l'inquiétude de certains d'entre eux sur leurs conditions de travail en l'absence d'un titulaire. La présence d'un titulaire sur place semble importante, non pas pour apporter un travail à haute valeur ajoutée documentaire, mais dans une logique de présence, pour rassurer les moniteurs étudiants et maintenir un lien de management avec eux.

Le scénario 2 repose sur le volontariat, avec l'amplitude des horaires élargis, pourquoi ne pas opter pour ce scénario ? Certes, il faudrait revoir les modalités de récupérations du personnel, qui sont en effet actuellement fortement dérogatoires. Le nouveau Learning Center de Lille a exactement les mêmes horaires élargis, sur la base des mêmes compensations pour toutes les catégories de personnel, et cela permet de rassurer les moniteurs.

A partir de septembre 2017 ce seront de nouveaux moniteurs qui seront recrutés et qu'il faudra former à nouveau.

Nicolas TOCQUER rappelle que les moniteurs qui se sont déclarés inquiets de travailler sans titulaires sur place étaient en minorité lors de l'enquête et que c'est bien le scénario 2 qu'il se propose de mettre en place dès le début de l'année 2017.

Véronique DOUILLARD répond que les réserves les plus vives ont été émises par les moniteurs de la BU Lettres, car c'est le site qui a la plus grosse fréquentation. C'est sur la BU de Lettres qu'ils sont exposés aux incidents ; c'est à la BU Lettres qu'il y a eu des problèmes.

Betty QUEFFELEC précise qu'elle a été contactée par Thierry Michot, absent, qui se prononce en faveur du scénario 1, mais avec présence des personnels titulaires sur les horaires étendus s'ils le souhaitent.

Thierry GOULOIS s'interroge sur le maintien du dispositif sur le long terme. En effet, jusqu'en 2019, l'Etat participe au financement. Le dispositif sera-t-il maintenu après 2019 ?

Matthieu GALLOU répond que le dispositif fonctionne en effet avec une incitation de l'Etat au départ. Il faudra tenter de le maintenir après 2019 car c'est une amélioration importante du confort de travail pour les étudiants. On sait que ça correspond à un besoin car la fréquentation est là.

Jean-Marc SERME trouve compliqué depuis l'extérieur de parler pour les personnels et les étudiants. On se rapproche du modèle des bibliothèques américaines, ouvertes très tardivement. Il semble important de poursuivre cette action car c'est un succès, de voir de la vie à la faculté entre 19h et 22h cela fait plaisir à voir. Si les personnels des bibliothèques ont contribué à construire cette action-là, il faut qu'ils puissent continuer d'y participer s'ils le souhaitent. Si, après 19h, un étudiant pose une question documentaire, comment le moniteur étudiant va-t-il répondre ? Il est préférable d'être au sein d'une équipe mixte moniteurs/titulaires ; c'est rassurant d'être avec quelqu'un qui connaît le métier.

La différence de budget n'est pas significative, 10 000€ par an, c'est un avis. C'est important qu'un titulaire prenne une décision sur le terrain ; quand il y a une mixité dans les équipes les moniteurs sont rassurés.

Dominique CORLETT souhaiterait avoir un retour d'expérience sur le dispositif en cours à la médiathèque de l'ENSTA Bretagne ?

Marie BRIEC explique que la bibliothèque de l'ENSTA se situe sur un campus fermé. A l'entrée de l'établissement il y a des gardiens ; on ouvre jusqu'à 19h, avec la présence sur place d'un étudiant de 17h45 à 19h, sans titulaire ; des étudiants de l'ENSTA sont recrutés, ça se passe bien ; c'était difficile pour les agents de la bibliothèque au départ de laisser la bibliothèque à un étudiant ; on est satisfait de cette situation, mais le contexte n'est pas le même.

Dominique CORLETT rappelle que les étudiants lors de l'enquête du printemps 2016 ont bien laissé comprendre qu'ils souhaitaient profiter sur ces horaires étendus d'un lieu et pas de services offerts.

Tristan WINGERTER confirme que c'est le souhait des usagers. Il ajoute que le fait de laisser un moniteur étudiant gérer cela seul le soir, est un gage de confiance envers eux ; et ne pense pas que ce soit mal vu par la communauté des usagers, bien au contraire.

Matthieu GALLOU C'est un débat ! Merci pour le retour d'expérience de la bibliothèque de l'ENSTA. Il faut voir à l'UBO : quid des bibliothèques de l'ESPE, la BU du Pôle de Quimper ? Les horizons de développements sont à prévoir. Les moniteurs ne peuvent pas tout apporter, mais sont recrutés au niveau Bac +4 et ne sont pas chargés de la sécurité. Il faut se placer dans l'optique du scénario 1 : Rennes et Nantes fonctionnent comme cela. Si on reste sur le modèle de la présence d'un titulaire sur place, on s'interdit d'aller encore plus loin, de mettre cela en place dans des petites unités.

Véronique DOUILLARD propose de suivre l'avis de Thierry MICHOT, ce qui permettrait de prévenir la difficulté hypothétique de recruter des moniteurs avec le scénario 1 ; les moniteurs pourraient hésiter à venir s'ils sont seuls sur place. On pourrait aller sur la proposition de Thierry MICHOT, avec un titulaire volontaire pour combler les difficultés de recrutement.

Matthieu GALLOU répond qu'on ne peut pas mettre en place un système à la carte. S'il y a des problèmes de recrutement, en effet, on pourrait faire appel aux titulaires. Il précise qu'il n'a rien contre le modèle actuel, mais il faut voir comment on intègre les récupérations. On sait aujourd'hui que le mode de récupération en horaires étendus à la bibliothèque est différent des autres services de l'UBO ; c'est compliqué en matière de ressources humaines, ce n'est pas propice à l'harmonie.

Véronique DOUILLARD rappelle que les personnels ne récupèrent pas en majorité mais sont rémunérés, de façon en effet dérogatoire puisque 1h de vacation en vaut 2. Mais on pourrait explorer un autre fonctionnement pour les récupérations et rémunérations : 1 heure = 1 heure, aménagement avec des titulaires comme la proposition de Thierry Michot.

Perrine HELLY précise que la multiplication des récupérations complique le travail en interne le reste de la semaine ; cela a posé problème à la BU Bouguen, par exemple.

Véronique DOUILLARD rappelle que si on change le nombre de titulaires présents le samedi matin (1 contre 3 actuellement), on gagne quand même en heures de présence le reste de la semaine par rapport à ce qui se pratique actuellement.

Nicolas TOCQUER signale que les crédits du Ministère financent les emplois moniteurs et non les vacations des titulaires ; c'est avec des moniteurs que fonctionnent les bibliothèques américaines évoquées précédemment par Jean-Marc SERME. Il précise que le SCD travaille depuis cette année à améliorer la formation des moniteurs : ils ont bénéficié d'un accueil officiel, d'une formation incendie et d'une formation complète sur leurs sites respectifs... L'objectif est de coordonner de manière plus fine les équipes de moniteurs pour les professionnaliser car ils font partie de l'équipe.

Betty QUEFFELEC se demande si on ne peut pas limiter le nombre de vacations effectuées par les titulaires.

Matthieu GALLOU ne souhaite pas fermer les portes aux volontaires titulaires, à condition que ça corresponde à un projet de service, à du collectif. On pourrait donc partir sur le scénario 1 avec le volontariat des titulaires, mais il faut répondre dans ce cas à la question : comment et pourquoi travailler le soir et le week-end ? On pourrait donc proposer d'étudier d'ici juin la mise en place en septembre 2017 d'un scénario 1 laissant la place aux volontaires titulaires, en sondant les personnels intéressés et en vérifiant qu'il y a un intérêt collectif à leur présence sur place en soirée. Cela pourrait faire l'objet d'une nouvelle délibération au Conseil documentaire de juin.

Thierry GOULOIS souhaite avoir une précision sur le maintien du dispositif après 2019 : est-ce que l'Université pourra pérenniser les emplois étudiants en cas de diminution importante de ses moyens ?

Matthieu GALLOU rappelle que le premier engagement de l'université est de payer le salaire des gens. L'Etat augmente chaque année de 2 millions par ans sa dette à notre égard... Si l'Etat se désengage dans les années qui viennent, il y aura une contraction de l'activité de l'université que personne n'imagine.

Thierry GOULOIS demande si le personnel titulaire sera amené à travailler sur ces créneaux-là, si on ne peut plus recruter de moniteurs ?

Matthieu GALLOU répond par la négative et s'engage là-dessus. Les conditions de travail des agents ne doivent pas être dépendantes du désengagement de l'Etat. Si on a moins de moyens en 2019, on ne demandera pas aux titulaires de faire les trois huit.

Vote de la délibération avec un ajout « avec possibilité pour les agents titulaires qui le souhaitent de continuer à participer au dispositif après septembre 2017 » : **3 abstentions, 16 voix pour**

Horaires d'ouverture 2016/2017

Nicolas TOCQUER présente les horaires d'ouverture annuels (annexe 3) qui incluent trois nouveautés 1) les extensions d'ouverture à la BU Bouguen (voir délibération précédente) 2) l'ouverture d'une BU pendant les vacances de Noël de 9h à 17h 3) l'ouverture d'une BU les vendredis et samedis du Pont de l'Ascension.

Véronique DOUILLARD souligne que pour l'ouverture le vendredi du Pont de l'Ascension, il faudrait que l'université accorde une possibilité de récupération, puisqu'il s'agit du jour du Président.

Nicolas TOCQUER propose de mobiliser seulement les moniteurs étudiants ce jour-là.

Annaïk LAOUANAN rappelle que la fermeture des bibliothèques lors de ce Pont a été très mal vécue par les étudiants ces dernières années, car il y a d'intenses révisions à cette période. Pourquoi la bibliothèque est fermée à ce pont ? Il y a d'intenses révisions ...

Matthieu GALLOU vérifiera s'il est possible de récupérer le Jour du Président s'il est travaillé. Il souhaite remercier les personnels de la bibliothèque volontaires de permettre l'ouverture de la BU Bouguen pendant les vacances de Noël. Il ne faut pas oublier que le coût d'ouverture du bâtiment est également important pour l'université, avec des dépenses importantes de chauffage en particulier.

[Quentin LE PLUARD quitte la séance et donne pouvoir à Annaïck LAOUANAN]

Véronique DOUILLARD demande s'il faut, dans la délibération qui sera votée, mettre sous réserve le jour du Président ?

Françoise CONAN remarque que le Pont de l'Ascension tombe plus tard dans l'année en 2017 ; une ouverture le 26 mai reste-t-elle souhaitable alors que les examens seront terminés ?

Perrine HELLY évoque les étudiants de médecine, qui passent le concours d'internat en juin et qui n'auront pas terminé les révisions fin mai.

Matthieu GALLOU soutient le projet d'une ouverture de la BU Lettres à l'Ascension.

Vote des horaires d'ouverture 2016/2017 à l'unanimité

Déploiement du SIGB Aleph à la Bibliothèque La Pérouse

Nicolas TOCQUER présente le projet du SCD de faire installer le SIGB Aleph à la Bibliothèque La Pérouse. La Bibliothèque La Pérouse dispose d'un système informatique propre, WMS, déployé en 2012-2013. Mais la migration s'est faite dans des conditions délicates, avec perte de métadonnées. Par ailleurs, les collections sont mal signalées dans le catalogue Sudoc si bien que les collections de l'UBO hébergées à la BLP sont difficilement visibles par la communauté de l'UBO. On souhaite donc déployer le SIGB de l'UBO, Aleph, à la BLP, pour y intégrer progressivement les collections de l'UBO. Il serait souhaitable à terme de mutualiser les systèmes afin d'avoir une carte documentaire commune et cohérente sur le territoire.

Fanny BARBIER approuve le principe d'un catalogue commun, mais souhaite faire un rappel historique. Aleph a été autrefois utilisé à la BLP, sur le réseau Ifremer. Il y a eu de grosses difficultés sur cet outil, et des problèmes d'ordre contractuels et relationnels avec le prestataire, sans compter les coûts de maintenance.

Nicolas TOCQUER signale que dans le contexte de ré-informatisation à venir, on repartira prochainement sur d'autres outils qu'Aleph.

Perrine HELLY rappelle qu'en 2008, il y avait deux versions d'Aleph différentes : l'une sur le réseau Ifremer, l'autre sur le réseau UBO. Aujourd'hui il s'agirait d'installer seulement un client du réseau Aleph UBO à la BLP. Le travail de maintenance et d'administration de l'outil et du serveur, les relations avec le prestataire : tout sera pris en charge par l'UBO.

Vote à l'unanimité

La BU ESIAB

Nicolas TOCQUER revient sur l'historique de la BU ESIAB, qui a déjà fait l'objet d'études concernant son éventuelle délocalisation. C'est en effet une bibliothèque vétuste, qui enregistre une trentaine de visites par jour en moyenne, et 600 prêts par an seulement. Le scénario d'une délocalisation à l'ENIB a été envisagé en 2012 et écarté en 2014 car il n'était pas envisageable d'affecter des personnels UBO à l'ENIB ; en 2014-2015, suite au souhait exprimé par l'ESIAB de pouvoir transformer ces locaux en locaux d'enseignement, plusieurs scénarios ont été envisagés (délocalisation à la BU Bouguen ou à la BU de l'IUT Quimper, écartés par le Conseil de Direction de l'ESIAB). C'est finalement le scénario d'un statu quo jusqu'en septembre 2017 qui l'a emporté, lors du Conseil documentaire du 9 décembre 2015.

Le déploiement d'Aleph à la bibliothèque La Pérouse permet aujourd'hui d'envisager une délocalisation des collections de la BU ESIAB dans cette bibliothèque, tout en respectant le souhait de proximité émis par l'ESIAB. Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la fermeture de la BU ESIAB en septembre 2017, en approfondissant deux scénarios de délocalisation : soit à la BU Bouguen, soit à la BLP, dans le cadre d'une réflexion avec l'ESIAB concernant les services de proximité attendus de la part du SCD.

Matthieu GALLOU propose un statu quo en attendant que les situations de l'ENIB et de l'ESIAB soient réglées. En effet, l'environnement est mouvant et il y a un souhait politique du MENESR de rapprocher l'ENIB et l'ESIAB. Il faut donc rouvrir les discussions avec l'ENIB dans la perspective d'un déménagement de la bibliothèque de l'ESIAB dans les locaux de l'ENIB.

Nicolas TOCQUER propose d'amender cette délibération pour y intégrer un scénario ENIB, charge au SCD de mener cette réflexion entre la BLP, l'ESIAB et l'ENIB.

Fanny BARBIER souligne l'incompatibilité entre les fonds Mer de la BLP et les fonds de l'ESIAB, ainsi que la distance physique entre les deux bâtiments. Par ailleurs, il sera difficile pour la BLP de rendre aux chercheurs de l'ESIAB de nouveaux services dans un contexte de baisse des personnels mis à disposition par l'UBO (passage de 3 à 1,5 personnels cette année).

Elle rappelle que lors d'un comité stratégique (25 septembre 2014), c'est le conservateur représentant du SCD lui-même qui avait invoqué auprès de l'ensemble des partenaires l'impossibilité d'un tel rattachement (Esiab-BLP) du fait de la distance pour les lecteurs entre les 2 établissements et d'un problème de compatibilité thématique entre les 2 fonds (mer/agroalimentaire), il avait été rejoint sur cet avis par l'ensemble des membres du comité et le projet de rapprochement des fonds avait donc été jugé non souhaitable. Il semble difficile de revenir sur un scénario a contrario, sans une nouvelle discussion et un accord entre les partenaires BLP.

Nicolas TOCQUER répond que concernant la compatibilité des fonds, il a pu entendre les deux discours. On peut dire que les fonds sont complémentaires, et que les frontières ne sont pas si nettes entre la mer et la biologie. Par ailleurs, il ne s'agit pas de dépouiller l'ESIAB de personnels : on propose aussi de plus en plus des services à distance aux chercheurs, comme le travail sur les indicateurs bibliométriques. On diminue la présence physique, mais inversement on propose d'autres modes de fonctionnements.

Matthieu GALLOU rappelle qu'en vertu de la gouvernance de cette bibliothèque, avec une triple tutelle, l'UBO ne peut se permettre d'imposer quoi que ce soit à la BLP. Il y a aussi le problème de la lisibilité des apports des uns et des autres quand quelque chose est mutualisé : l'UBO travaille pour l'ESIAB, mais cela n'apparaît pas dans les rapports. La piste d'une évolution des relations UBO/ENIB lui semble plus prometteuse. Il propose d'en reparler au prochain Conseil.

Pas de vote sur cette délibération.

[Matthieu GALLOU quitte la séance]

Intégration des collections de l'IREM dans le catalogue du SCD

Nicolas TOCQUER explique que le SCD a été sollicité par l'IREM pour un signalement de ses collections dans le catalogue Ubodoc ; dans un triple objectif de visibilité des fonds, de professionnalisation des agents et d'amélioration de la qualité de service.

Cette intégration aurait également pour effet de renforcer la structuration du paysage documentaire local.

Vote à l'unanimité

Nicolas TOCQUER propose de reporter les questions diverses au prochain Conseil, dont la date sera donnée très prochainement.

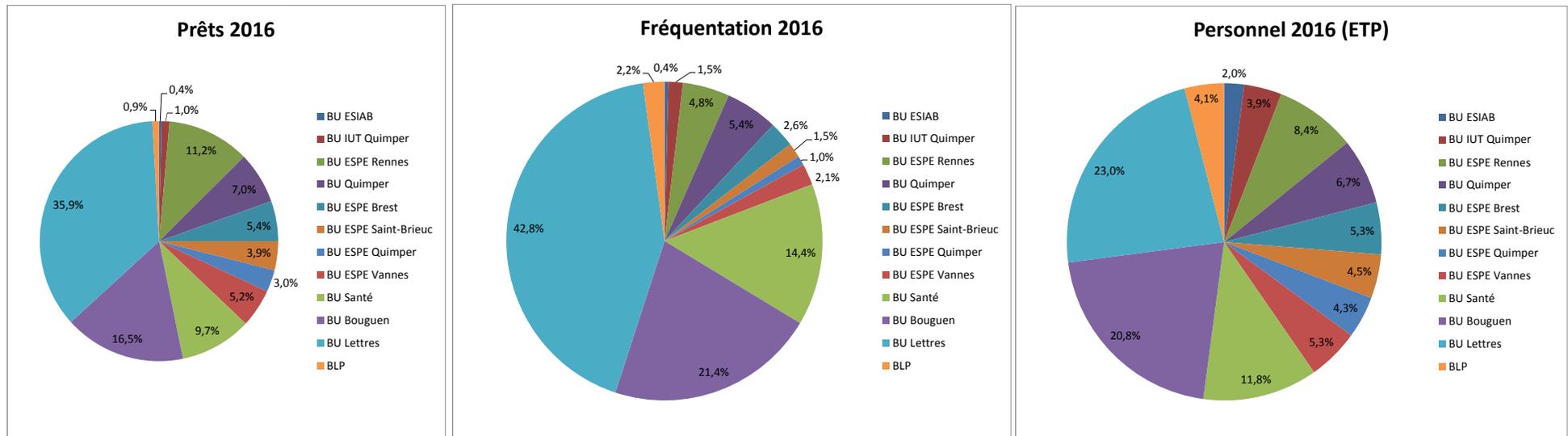
Véronique DOUILLARD demande que parmi ces questions diverses, soit mis à l'ordre du jour le sujet de la réorganisation du SCD et son évolution, son impact sur l'organisation des équipes, soit lors du prochain Conseil, soit à l'occasion d'un Conseil documentaire extraordinaire.

Nicolas TOCQUER acquiesce et remercie les participants.

Fin de la séance à 12h36

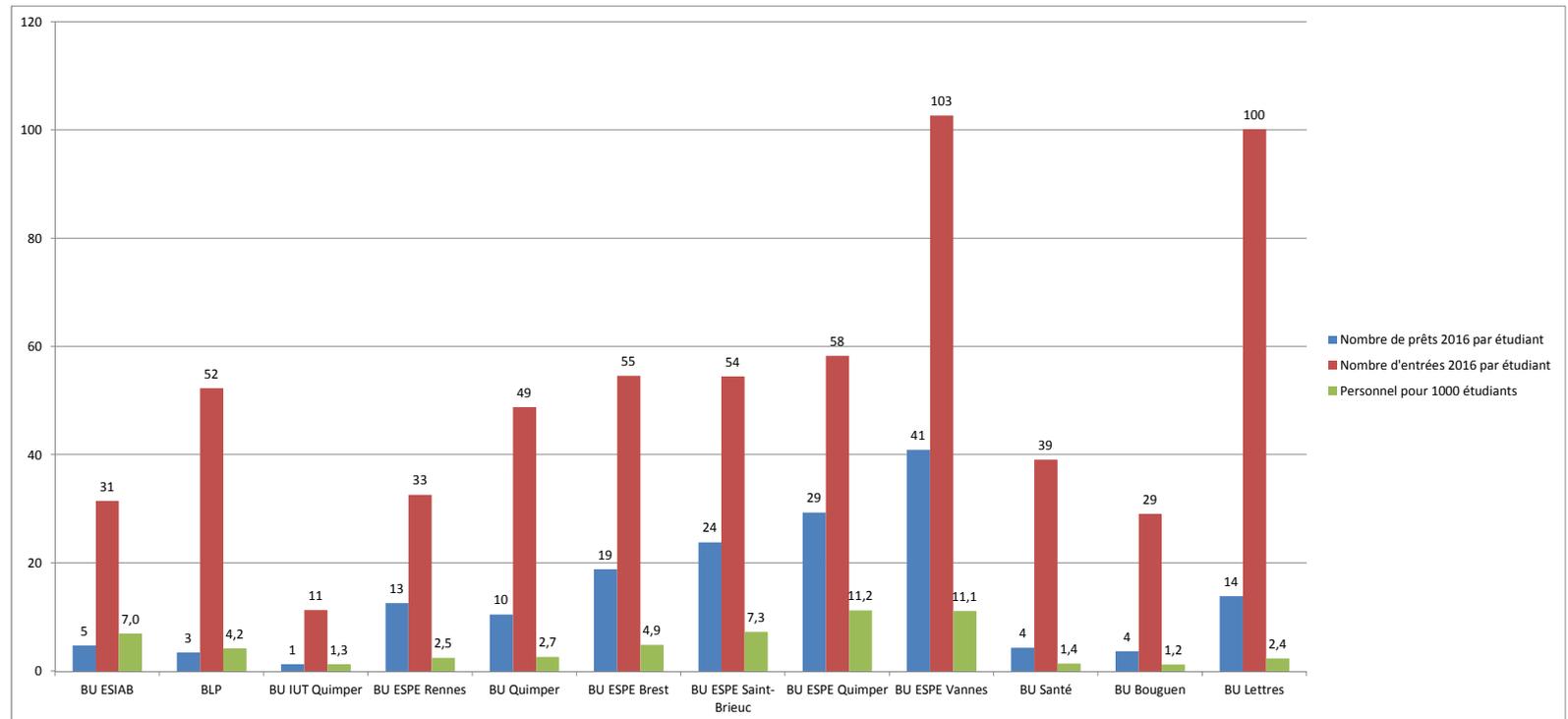
Comparaison des volumes d'activité des différents sites SCD

	BU ESIAB	BU IUT Quimper	BU ESPE Rennes	BU Quimper	BU ESPE Brest	BU ESPE Saint-Brieuc	BU ESPE Quimper	BU ESPE Vannes	BU Santé	BU Bouguen	BU Lettres	BLP
Nombre d'étudiants à desservir 2016-2017	143	1461	1650	1234	532	303	187	234	4129	8269	4790	471
Prêts 2016	680	1922	20752	12914	10040	7212	5478	9578	17978	30554	66415	1620
Fréquentation 2016	4500	16500	53829	60243	29055	16500	10901	24033	161492	240405	479794	24630
Personnel 2016 (ETP)	1	1,9	4,1	3,3	2,6	2,2	2,1	2,6	5,8	10,2	11,3	2



Comparaison de l'activité rapportée au nombre d'étudiants à desservir

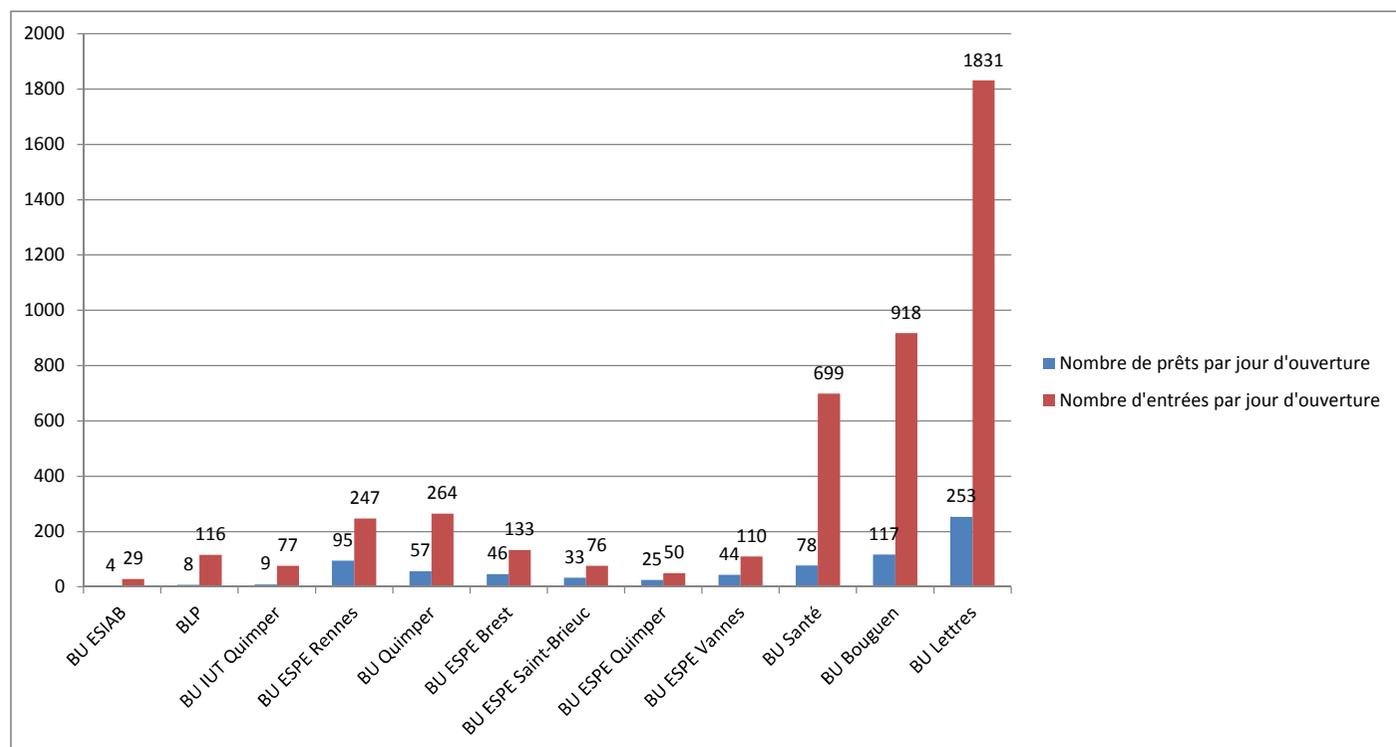
	BU ESIAB	BLP	BU IUT Quimper	BU ESPE Rennes	BU Quimper	BU ESPE Brest	BU ESPE Saint-Brieuc	BU ESPE Quimper	BU ESPE Vannes	BU Santé	BU Bouguen	BU Lettres
Nombre de prêts 2016 par étudiant	5	3	1	13	10	19	24	29	41	4	4	14
Nombre d'entrées 2016 par étudiant	31	52	11	33	49	55	54	58	103	39	29	100
Personnel pour 1000 étudiants	7,0	4,2	1,3	2,5	2,7	4,9	7,3	11,2	11,1	1,4	1,2	2,4



Comparaison de l'activité rapportée au nombre de jours d'ouverture

	BU ESIAB	BLP	BU IUT Quimr	BU ESPE Renr	BU Quimper	BU ESPE Bres	BU ESPE Saint	BU ESPE Quin	BU ESPE Vanr	BU Santé	BU Bouguen	BU Lettres
Prêts 2016	680	1620	1922	20752	12914	10040	7212	5478	9578	17978	30554	66415
Fréquentation 2016	4500	24630	16500	53829	60243	29055	16500	10901	24033	161492	240405	479794
Nombre de jours d'ouverture 2016	156	213	215	218	228	218	218	218	218	231	262	262

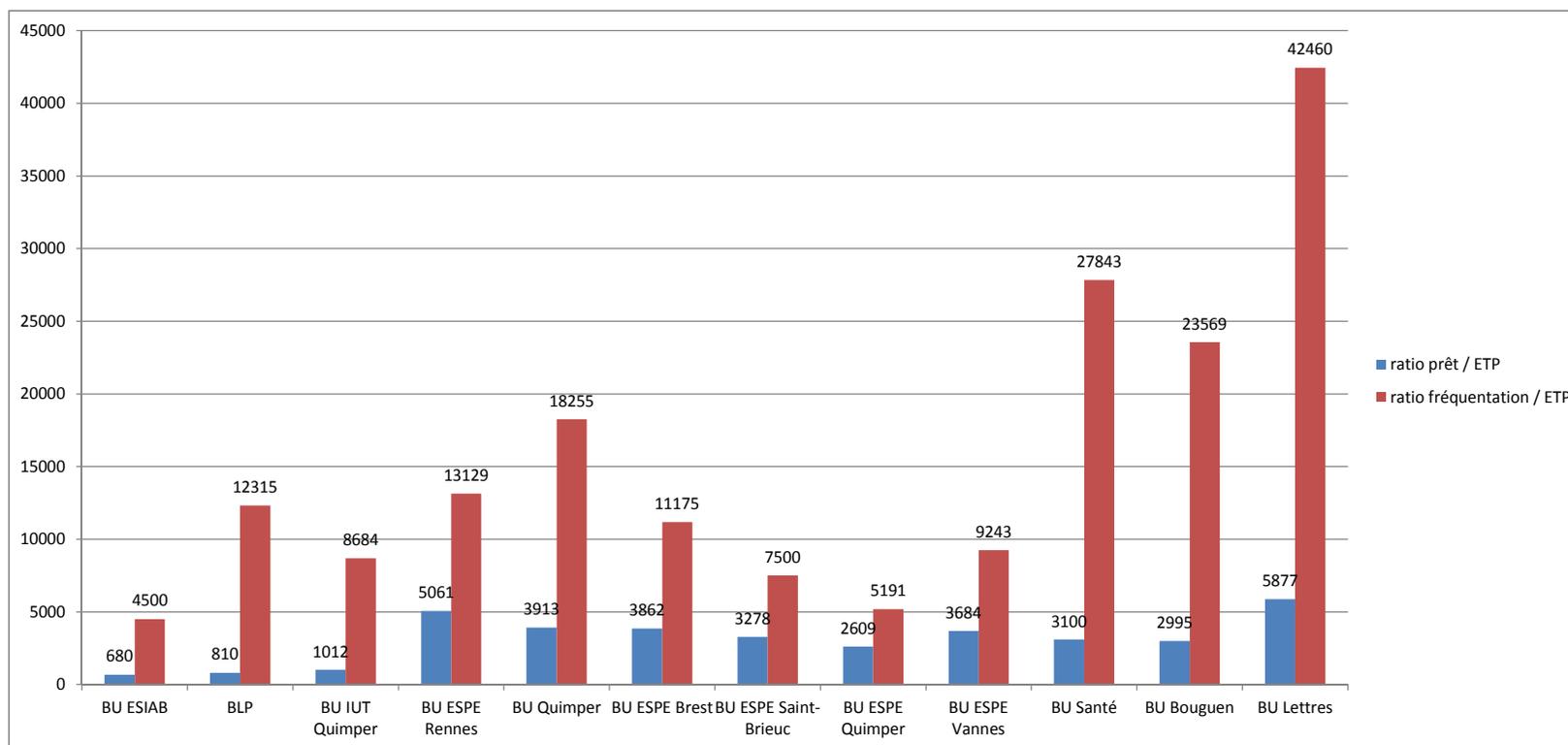
	BU ESIAB	BLP	BU IUT Quimr	BU ESPE Renr	BU Quimper	BU ESPE Bres	BU ESPE Saint	BU ESPE Quin	BU ESPE Vanr	BU Santé	BU Bouguen	BU Lettres
Nombre de prêts par jour d'ouverture	4	8	9	95	57	46	33	25	44	78	117	253
Nombre d'entrées par jour d'ouverture	29	116	77	247	264	133	76	50	110	699	918	1831



Ratio de l'activité par rapport aux ETP disponibles sur les sites SCD

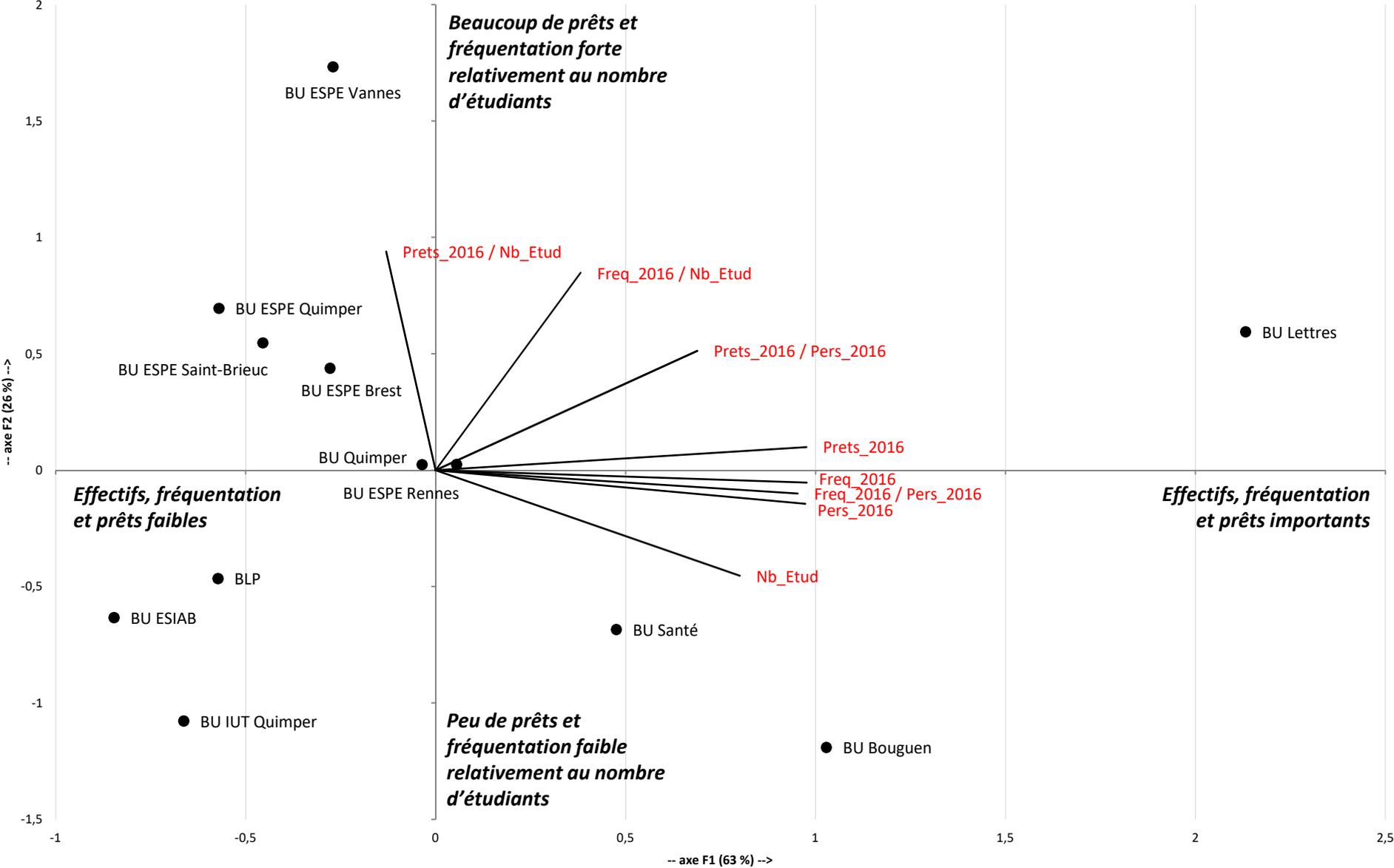
	BU ESIAB	BLP	BU IUT Quimper	BU ESPE Renn	BU Quimper	BU ESPE Brest	BU ESPE Saint	BU ESPE Quim	BU ESPE Vann	BU Santé	BU Bouguen	BU Lettres
Prêts 2016	680	1620	1922	20752	12914	10040	7212	5478	9578	17978	30554	66415
Fréquentation 2016	4500	24630	16500	53829	60243	29055	16500	10901	24033	161492	240405	479794
Personnel 2016 (ETP)	1	2	1,9	4,1	3,3	2,6	2,2	2,1	2,6	5,8	10,2	11,3

ratio prêt / ETP	680	810	1012	5061	3913	3862	3278	2609	3684	3100	2995	5877
ratio fréquentation / ETP	4500	12315	8684	13129	18255	11175	7500	5191	9243	27843	23569	42460



Analyse en Composantes Principales, données SCD 2016 (Georges Barbier, ESIAB, 07/06/2016)

Variables et Individus (axes F1 et F2 : 89 %)



Service Commun de Documentation (SCD)

Directeur : M. Nicolas Tocquer

Directrice-adjointe : Mme Perrine Helly

RAF : Mme Françoise Le Bec

Le Service Commun de Documentation a pour vocation de préparer et de mettre en œuvre la politique documentaire de l'Université. Pour ce faire, il développe l'offre de ressources documentaires, en organise l'accès physique et numérique, et en favorise l'appropriation par les usagers. Il tend en outre à développer des partenariats documentaires avec différents établissements, structures associatives ou institutions (ComUE UBL, ABES, Couperin, CHRU, Ifremer, ENIB, ENSTA, Institut Confucius, Ville de Brest, etc.) et contribue à structurer le paysage documentaire régional, voire national.

Afin de mieux répondre aux attentes de la population universitaire, de renforcer ses liens avec les composantes, de porter des projets innovants et de s'inscrire dans la stratégie générale de l'établissement, le SCD s'est réorganisé en 2015-2016. Il se compose désormais de :

- 5 Pôles
 - Bouguen-Technopôle (BU Bouguen, BU ESIAB, BLP)
 - Lettres et Sciences Humaines
 - Santé
 - Quimper (BU du PJH, BU IUT, BU ESPE Quimper)
 - ESPE (Rennes, Saint-Brieuc, Vannes, Brest)
- 4 Départements
 - Accompagnement des Publics
 - Collections
 - Numérique
 - Administration-Gestion
- 1 mission Communication et Action Culturelle

Cette organisation, bien que récente, n'est pas figée : en fonction de l'évolution des services, des projets à conduire et des priorités de l'établissement, l'organigramme peut être appelé à évoluer. Ainsi, le rattachement du Service culturel au SCD, intervenu en janvier 2017, aboutira à court terme à une nouvelle structuration du service.

1. Missions et contextualisation

1.1. Politique d'acquisition

Critères

La politique d'acquisition conduite par le SCD tient compte de plusieurs facteurs : formations proposées par l'établissement, effectifs par disciplines, axes de recherche de l'UBO et partenariats institutionnels.

Etat des collections – janvier 2017				
Livres imprimés (nombre d'exemplaires)	Revue imprimées (nombre d'abonnements)	E-books (nombre de titres)	Revue électroniques (nombre de titres)	Bases de données
359 476	770	18 618	12 463	28

Les orientations de l'Université en matière d'acquisition sont décidées par le Directeur du SCD après avis des Commissions scientifiques spécialisées (Sciences, Sport, Droit-Economie-Gestion, Santé, Education-Pédagogie-Didactique et Lettres-SHS) où siègent enseignants-chercheurs des disciplines concernées et professionnels de la documentation. Le Conseil documentaire, qui se réunit deux fois par an, délibère sur le budget du service, les orientations de la politique documentaire, le fonctionnement général et les projets du service.

Interactions avec les usagers

La participation des usagers – étudiants, enseignants-chercheurs, personnels BIATSS – est fortement encouragée au SCD de l'UBO. Même si ce phénomène reste encore marginal, le SCD favorise les interactions avec les usagers, qui ont la possibilité d'adresser leurs suggestions d'achats aux bibliothécaires, par le biais d'un formulaire en ligne ou directement par des échanges avec les responsables de collections.

Partenariats documentaires

Le SCD de l'UBO contribue à la structuration de l'offre documentaire scientifique sur le territoire par le biais de partenariats avec le CHRU, l'ENIB et l'ENSTA Bretagne. La documentation médicale utilisée par les praticiens-hospitaliers, ainsi que des bases de données et revues électroniques nécessaires aux écoles d'ingénieurs sont négociées et acquises par le SCD.

Par ailleurs, la préfiguration de la ComUE UBL a permis au réseau documentaire régional et inter-régional de se consolider. Certaines ressources sont ainsi négociées à l'échelle de la ComUE et acquises conjointement par les établissements membres. Par ailleurs, l'UBL a répondu avec succès à l'appel à projet ministériel « Bibliothèques ouvertes + » pour le compte des établissements.

Enfin, le SCD fait partie de réseaux nationaux en contribuant aux négociations menées par le consortium national COUPERIN, en développant des partenariats avec les opérateurs nationaux (l'ABES en particulier) et en participant à la vie des professionnels des bibliothèques universitaires (ADBU).

1.2. Signalement des collections

Ressources imprimées

Les ressources documentaires (livres, périodiques, CD et DVD) acquises et conservées par le SCD sont signalées dans le catalogue alimenté par le Système intégré de gestion de bibliothèque Aleph, accessible en ligne via le site ubodoc.univ-brest.fr, ainsi que dans le Système Universitaire de Documentation (SUDOC), commun à toutes les bibliothèques de l'Enseignement supérieur.

Ressources électroniques

Les ressources électroniques acquises par le SCD sont signalées sur la liste « A to Z » et accessibles en texte intégral via le résolveur de liens SFX, lui-même disséminé sur plusieurs plateformes (Google Scholar, Scopus, PubMed).

Thèses et mémoires

Les thèses préparées et soutenues à l'Université, collectées sous format électronique depuis 2012, sont signalées dans STEP (Signalement des Thèses en Préparation) et déposées sur STAR (Dépôt national des thèses électroniques), ce qui permet leur référencement sur le moteur de recherche www.theses.fr. Les mémoires (notamment en SHS et Santé) sont versés dans l'archive nationale DUMAS.

Hyper Articles en Ligne (HAL)

L'UBO soutient l'Open Access et dispose d'une plateforme HAL-UBO sur laquelle 3 000 publications ont été enregistrées en moyenne ces trois dernières années. Début 2017, le nombre total de publications signalées dans HAL était de plus de 24 000 dont 4800 en texte intégral (20 %).

Ubodoc

Le site des bibliothèques universitaires ubodoc.univ-brest.fr est une des principales voies d'accès aux services et aux collections de l'UBO. Mise en production en 2014, la nouvelle version du site, accessible sur supports mobiles, permet d'accéder aux collections des BU, aux ressources électroniques, et aux différents services en ligne.

Fonds des bibliothèques associées

A quelques notables exceptions près (bibliothèques de mathématiques et d'informatique), les collections des bibliothèques associées au SCD restent assez méconnues : les fonds du CRBC, de l'Institut de Géoarchitecture, et du Département des Sciences et Vie de la Terre en particulier, sont gérés localement. Une mutualisation de moyens paraît souhaitable à court ou moyen terme.

Utilisation des collections (2016)

Nombre de prêts d'ouvrages		206 572
Prêt entre bibliothèques	Nombre d'ouvrages sollicités	1 069
	Nombre d'ouvrages prêtés	3 913
Nombre de téléchargement d'articles		701 238

1.3. Formation et services

Formation des usagers

Les bibliothèques universitaires ont pour mission de former les usagers à l'emploi, aussi large que possible, des techniques d'accès et de traitement de l'Information Scientifique et Technique (IST). Plusieurs formations à la méthodologie et à la recherche documentaires, obligatoires ou facultatives selon les cas, sont ainsi proposées aux étudiants, de la L1 au doctorat. En 2016, près de 3000 étudiants (L, M et D) ont reçu une formation dispensée par le SCD.

Services personnalisés

Une des tendances fortes des bibliothèques universitaires de l'UBO sur la période contractuelle écoulée a consisté à développer des services personnalisés. On relèvera en particulier le déploiement du réseau Ubib.fr (service de renseignement en ligne par *chat*), la nouvelle version du site internet du SCD (Ubodoc), l'introduction de services en ligne (compte-lecteur permettant de gérer ses emprunts, formulaire de demande de prêt distant), ainsi que la mise en place d'ateliers de formation documentaire en petits formats.

Appui à la recherche

Consécutivement au développement des ressources électroniques, des services d'appui à la recherche sont progressivement proposés aux laboratoires et aux chercheurs. Ces services concernent l'aide à la mise en ligne et à la valorisation des publications dans HAL, la production d'indicateurs bibliométriques à partir de la base bibliographique Scopus, la veille documentaire. Par ailleurs, le SCD de l'UBO coordonne, à l'échelle de la future ComUE UBL, le projet Form@doct, qui a pour objectif d'offrir aux doctorants, toutes disciplines confondues, les ressources qui leur sont nécessaires en matière d'Information Scientifique et Technique (IST).

1.4. Sites documentaires

Répartition des sites

Le Service Commun de la Documentation (SCD) de l'UBO est un réseau constitué de 12 bibliothèques intégrées :

- la Bibliothèque du Bouguen : Droit, Economie, Gestion, Sciences, Sport (Brest)
- la Bibliothèque de Lettres et Sciences humaines (Brest)
- la Bibliothèque de Santé (Brest)
- la Bibliothèque de l'ESIAB (Plouzané)
- la Bibliothèque La Pérouse, en partenariat avec l'Ifremer et l'IRD (Plouzané)
- la Bibliothèque du Pôle universitaire pluridisciplinaire Pierre-Jakez Hélias (Quimper)
- la bibliothèque de l'IUT de Quimper : biologie, agroalimentaire, transport, éco-gestion (Quimper)
- les 5 BU ESPE (Brest, Quimper, Saint-Brieuc, Vannes, Rennes)

A ces bibliothèques « intégrées », dont la gestion budgétaire et les ressources humaines relèvent du SCD, s'ajoutent des bibliothèques « associées », avec lesquelles le SCD entretient différentes relations, qu'il conviendrait de conforter et de développer. Celles qui dépendent de l'UBO (bibliothèques de départements ou d'unités de recherche) ont vocation, à terme, à être intégrées.

Bibliothèques associées	Type de partenariat
Centre de ressources documentaires de l'ENIB	Signalement commun et catalogage partagé, mutualisation de ressources

	électroniques
Médiathèque de l'ENSTA Bretagne	Signalement commun et catalogage partagé, mutualisation de ressources électroniques
Bibliothèque Yves Le Gallo (CRBC)	Pas de réel partenariat. Projet de signalement des collections dans le SUDOC
Bibliothèque du département d'informatique de l'UBO	Signalement commun des collections effectif.
Bibliothèque du département de mathématiques de l'UBO	Signalement commun des collections effectif.
Bibliothèque de l'Institut Confucius	Signalement commun des collections effectif.
Bibliothèque de l'Institut de Géoarchitecture	Partenariat en cours de formalisation : signalement commun des collections
Bibliothèque de l'IREM	Partenariat engagé : signalement commun des collections

Amplitude horaire

Site	Amplitude horaire hebdomadaire
BU Bouguen	75h00
BU Lettres	75h00
BU Santé	75h00
BU ESIAB	31h00
BLP	39h00
BU PJH	48h00
BU IUT	46h00
BU ESPE – Brest	46h00
BU ESPE – Quimper	44h00
BU ESPE – Saint-Brieuc	44h00
BU ESPE – Vannes	46h00
BU ESPE - Rennes	48h00

Au total, l'ensemble des BU de l'UBO sont ouvertes **617h00 par semaine**. On notera par ailleurs que les BU de Lettres, de Santé et du Bouguen sont ouvertes au public jusqu'à 22h00 du lundi au jeudi, ainsi que le samedi.

Fréquentation

En 2016, la fréquentation globale du SCD (avec les estimations de la Bibliothèque de Santé et celle de l'IUT qui ne disposent pas de compteurs d'entrées) s'élève à **1 115 000 entrées**. Ce nombre augmente d'année en année.

1.5. SWOT¹

Forces	<ul style="list-style-type: none"> - Des bibliothèques très fréquentées sur des amplitudes horaires extralarges - Des services très utilisés et très appréciés - Un fort ancrage territorial - Un « projet phare » ambitieux au service de la recherche et de la pédagogie - Une démarche orientée usagers - Une forte dynamique de formation professionnelle - Des projets structurants (BO+, Manivelle, signalement de collections, etc.) - Une organisation repensée - De multiples liens avec l'équipe politique
Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - Des ressources humaines trop limitées au regard de la multiplicité des sites - Des personnels de catégorie C en grande fragilité et en sous-effectif - Une pression très importante sur le budget « personnel » (recours important à des contractuels sur financements propres : 10 CDD et 1 CDI pour 61 titulaires) - Des ressources budgétaires incertaines (fluctuation des dépenses, recettes non garanties : composantes, réaffectation des subventions) - Non compensation des droits d'inscriptions non versés par les étudiants boursiers - Des locaux parfois vétustes (BU Bouguen) - Une multiplicité de petits sites gourmands en personnel (BU ESPE Quimper, Vannes et Saint-Brieuc, BU IUT, BU ESIAB, BLP) - Un signalement insuffisant des collections des bibliothèques associées dans le catalogue commun (Ubodoc)
Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Des appels à projets locaux ou nationaux permettent ponctuellement de mener certains projets (collectivités territoriales, BO+, AMI transformation pédagogique et numérique, ABES) - Le futur Pôle Santé permettra de regrouper la BU Lettres et la BU Santé, et d'optimiser les ressources humaines tout en favorisant les liens entre les composantes concernées - Certaines bibliothèques devront être supprimées à court terme à la faveur de déménagements ou de rapprochements institutionnels (BU ESPE Quimper, BU ESIAB), ce qui diminuera les coûts de fonctionnement. - Le rapprochement du SCD et du Service culturel va permettre de renforcer la visibilité de l'action culturelle et de mutualiser les compétences en interne.
Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation constante des coûts de la documentation électronique et mise en place de licences nationales « imposées » de fait aux établissements (prélèvements à la source) - Augmentation des coûts de personnels contractuels et moniteurs pour compenser le manque d'effectif sur les sites - Répercussion sur le budget du SCD des coûts liés aux extensions horaires

¹ Analyse des forces et faiblesses internes à la composante et des menaces et opportunités liées à son environnement.

- Vieillessement du SIGB (déployé en 2008) et des applications web
--

2. Projet pluriannuel du service

2.1 Objectifs stratégiques

L'action du SCD s'inscrit dans le cadre général de la politique d'établissement, telle que définie par le Président et l'équipe politique. Elle fait par ailleurs l'objet d'un contrôle de la part du Conseil documentaire, représentatif à la fois de la communauté universitaire, et des personnels des bibliothèques.

Le SCD poursuit trois objectifs stratégiques prioritaires :

➤ **Maintenir le niveau actuel de service rendu aux usagers**

L'un des enjeux majeurs, pour les prochaines années, consistera à **maintenir la qualité du service actuel**, à la fois en termes de ressources documentaires, de services et d'ouverture au public.

D'une part, l'augmentation constante des coûts de la documentation électronique et le maintien du budget à son niveau actuel conduira inéluctablement à des désabonnements, et donc à une diminution de l'offre documentaire proposée à la communauté. Au demeurant, cette situation, vécue dans toutes les bibliothèques universitaires à l'échelle mondiale, peut être un facteur incitatif au développement de *l'open access*.

D'autre part, la structure géographique très éclatée du SCD (12 sites), génère d'importantes dépenses en personnel pour que la continuité du service public soit assurée. Sur les petits sites en particulier (BU ESPE Brest, Quimper, Vannes), le recours à l'emploi contractuel est systématique afin de garantir une amplitude horaire adaptée. Dans cette situation, la majeure partie des crédits de personnels est consacrée au fonctionnement des petits sites alors que les sites importants (Brest, Quimper, Rennes), qui représentent une très grande part de l'activité du SCD, se voient sous-dotés. Il conviendrait ainsi, soit de renforcer l'effectif du SCD, soit d'accélérer la fermeture des bibliothèques de l'ESIAB et de l'ESPE-Quimper afin de réaffecter les personnels qui y travaillent sur les sites qui en ont le plus besoin.

Enfin, si le concours financier du Conseil départemental du Finistère (20 000 € en 2015-2016) et du MENESR (Plan BO+ : 35 770 € sur 2017-2019) a permis d'aboutir à un élargissement notable des horaires d'ouverture en 2015 puis en 2017, les crédits obtenus constituent des subventions d'impulsion : il appartiendra à l'établissement de prendre en charge cette dépense lorsque les sources de financement seront taries. L'ouverture des bibliothèques en soirée représente un coût annuel d'environ 25 000 € (coûts de moniteurs uniquement, hors coûts de maintenance et de surveillance des locaux).

En définitive, qu'il s'agisse des acquisitions, en particulier de ressources électroniques, ou de l'ouverture des BU, le simple maintien du niveau actuel de service constitue un objectif stratégique à part entière.

➤ **Mettre en œuvre le « projet Phare »**

Entre 2013 et 2016, le SCD s'est engagé dans une démarche de « projet de service », qui s'est traduite par une réflexion collective autour des priorités du service, par une étude de réorganisation menée par un cabinet extérieur et par la refonte de l'organigramme. Cette évolution en profondeur de l'organisation du service se caractérise par un renforcement très important des fonctions transversales, dans le but de mieux coordonner les actions des bibliothèques, d'optimiser les moyens qui leur sont alloués et de porter des projets structurants à l'échelle du réseau. Cette démarche, exposée devant le Conseil documentaire, le Comité technique et le Conseil d'Administration, a fait apparaître des priorités, qui font écho aux priorités stratégiques de l'établissement, à savoir :

- Améliorer l'accueil des publics en modernisant les équipements, en élargissant les horaires d'ouverture et en augmentant la disponibilité des personnels ;
- Renforcer l'accompagnement à la réussite par une offre documentaire ajustée aux besoins des usagers et par des formations à la méthodologie de la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information scientifique et technique ;
- Valoriser la production scientifique en proposant des formations aux unités de recherche autour des stratégies de recherche et d'exploitation de l'IST, en menant une politique volontariste en faveur de l'*open access* et en développant l'évaluation de l'activité de recherche par des études bibliométriques ;
- Développer les services numériques en sensibilisant les usagers aux nouveaux outils et aux nouveaux usages, en faisant évoluer les outils logiciels du SCD, en diversifiant les services en ligne.

L'ensemble des projets liés à la mise en œuvre du « Projet Phare » figure dans le paragraphe 2.1.2.

➤ **Contribuer aux grands projets immobiliers de l'Université**

Le SCD souhaite être au cœur des deux grands projets immobiliers portés par l'Université, à savoir la construction du Pôle Santé d'une part, la transformation de la BU du Bouguen en learning centre d'autre part.

Le Pôle Santé, inscrit au CPER 2015-2020 à hauteur de 14 M€, a notamment vocation à accueillir la future Bibliothèque universitaire de Santé. La bibliothèque actuelle, bien qu'élargie consécutivement à la construction de l'IBRBS, reste largement sous-dimensionnée au regard des besoins de la communauté médicale. La future BU Santé, adossée à la BU Lettres, devra permettre d'accueillir les usagers dans de meilleures conditions, offrir des espaces diversifiés et stimulants, constituer une passerelle entre le milieu académique et le milieu hospitalier, tout en optimisant les moyens dont dispose le SCD, en particulier sur le plan des ressources humaines. Pour ce faire, il convient d'élaborer un « projet scientifique », qui décrive les ambitions et le fonctionnement de cet équipement-phare, sur lequel les études de programmation et les études de maîtrise d'œuvre puissent se baser.

Le projet de transformation de la BU du Bouguen en learning centre n'a pas été inscrit au CPER 2015-2020. Toutefois, une étude de programmation a été engagée, sur cofinancements Région, Caisse des dépôts, Département du Finistère et Brest métropole. Le coût de l'opération se situe, selon les scénarios, entre 13 et 16 M€. Implantée en « cœur de campus », la BU du Bouguen est un des poumons de l'Université : elle attire plus de 230 000 visiteurs annuels et dessert une part très importante de la communauté universitaire (Sciences, Droit, Economie-Gestion, STAPS, IUT de Brest, IAE). Le bâtiment, construit en 1973, est aujourd'hui vétuste et ne répond plus aux attentes des usagers, ni aux standards que la communauté est en droit d'attendre d'une bibliothèque universitaire. Soucieux de décloisonner son action et de tisser de multiples liens avec

les composantes, le SCD souhaite en faire un learning centre, qui permettrait de croiser les fonctions documentaires et pédagogiques, de renforcer la convivialité du lieu, de diversifier les espaces, de valoriser la production scientifique. Il s'agit en effet de faire de la BU un lieu stimulant et innovant, reflétant la créativité, le dynamisme et la modernité de l'Université. Pour que ce projet voie le jour, il devra être porté politiquement et des financements devront être recherchés.

2.2. Mise en œuvre des objectifs stratégiques

	Projet	Descriptif	Délais	Moyens	Communication	Protocole	Partenariats extérieurs
Accueil	Extension des horaires d'ouverture	Ouverture de la BU du Bouguen jusqu'à 22h00 du lundi au jeudi + ouverture le samedi de 9h00 à 17h00 (alignement sur les horaires d'ouverture des BU Lettres et Santé)	Dispositif mis en oeuvre à partir de fin février 2017, jusqu'en 2019.	Impulsion souhaitée : Président Pilotage : Département Accompagnement des Publics. Financement : subvention d'impulsion BO+ de 35770 € sur 3 exercices.	Large communication auprès du public à prévoir (canaux internes et médias locaux). Lien avec Dir. communication	Pour assurer la pérennité du dispositif, possible contribution financière des composantes concernées. Protocoles d'accord à établir.	MENESR (BO+)
	Déploiement référentiel Marianne	Amélioration des procédures d'accueil physique ou à distance des usagers dans la perspective d'une labellisation.	Démarrage septembre 2017, labellisation 2019.	Pilotage : Département Accompagnement des Publics. Autoévaluation + formation des agents. Financement : budget courant SCD	Communication interne et externe à prévoir. Lien avec Dir. communication	Pas de protocole à ce stade.	MENESR (coordination de la démarche)

	Modernisation des bibliothèques	<ul style="list-style-type: none"> - BU Santé : équipement mobilier de l'IBRBS + rénovation de la partie ancienne de la BU - BU Bouguen : poursuite du renouvellement mobilier et aménagement ex-fumoir - BU Lettres : réaménagement du hall - BU IUT : rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> - BU Santé : 2017-2018 - BU Bouguen : 2017-2019 - BU Lettres : 2017-2018 - BU IUT : 2018-2019 	<p>Impulsion souhaitée : VP Patrimoine</p> <p>Pilotage : Responsables de pôles + Département Accompagnement des Publics + Direction Patrimoine</p> <p>Financements : crédits BO+ (93000 € sur 3 exercices) + reliquats crédits IBRBS</p>	Communication interne et externe à prévoir.	<p>Aménagements susceptibles d'être cofinancés par les composantes. A intégrer, le cas échéant, aux protocoles d'accord.</p> <p>L'aménagement de l'ex-fumoir peut donner lieu à un partenariat avec le CROUS.</p>	MENESR (BO+) pour la BU Santé
Signalement des collections	Signalement fonds ancien EN	Catalogage systématique du fonds ancien issu des Ecoles normales de l'Académie de Rennes (17000 volumes)	Chantier engagé en 2016. Achèvement à prévoir en 2018.	<p>Pilotage : Département Collections et Responsables Pôle Quimper et Pôle ESPE.</p> <p>Financements : subventions ABES (12 000 € en 2016, 12 000 € en 2017)</p>	Communication externe à prévoir au terme de l'opération.	Pas de protocole.	ABES
	Signalement collections océano (BLP)	Intégration au catalogue de l'UBO des collections océanographiques de l'UBO, visibles uniquement sur le catalogue Ifremer.	2017 > 2020	<p>Impulsion souhaitée : VP Mer</p> <p>Pilotage : Département Collections + direction BLP.</p>	Communication interne à prévoir, auprès des étudiants de Sciences en particulier.	Si recrutement de contractuel, protocole souhaitable avec IUEM pour contribution financière.	

				Mobilisation des équipes + recrutement éventuel de contractuels. Pas de financements à ce stade.			
	Renforcement des liens avec les bibliothèques associées	- Signalement des collections de la bibliothèque du CRBC dans Sudoc - Intégration progressive des bibliothèques associées : IREM, mathématiques, géoarchitecture, SVT.	2018 > 2021	Impulsion souhaitée : Président Pilotage : Département Collections + Responsables de pôles.	Communication auprès des UFR concernées.	Protocole nécessaire avec les composantes concernées.	
Outils et services numériques	Réinformatisation du SCD	Remplacement du SIGB, du portail web + acquisition d'un outil de découverte + déploiement RFID et automates de prêt. Mutualisation souhaitable avec CRBC, BLP et éventuellement certains SCD de l'UBL (UBS, Rennes 1/2)	2018 > 2020 Coût important : 400 à 500 k€, à programmer.	Impulsion souhaitée : VP Numérique Pilotage : Département Numérique / DSI. Financements : budget spécifique à prévoir (estimation : 250 000 €)	Communication interne.	Projet non finançable sur ressources propres SCD, ni sur la base de protocoles d'accord avec composantes.	Eventuel partenariat UBL à prévoir.
	Réservation en ligne des salles	Dispositif de réservation en ligne des espaces de travail en groupe (BU	2017	Pilotage : Département Numérique / DSI.	Communication auprès des étudiants et EC.	Pas de protocole.	

		Lettres, Santé, Bouguen)		Chiffrage en cours et étude des solutions disponibles. Financements : budget courant SCD.			
	Manivelle	Déploiement d'écrans tactiles de valorisation des ebooks.	2017 > 2019	Pilotage : Département Numérique Financements : AMI transformation pédagogique et numérique (10 000 €) + collectivités territoriales (18 300 €) + UBO (18 300 €)	Communication interne et externe. Lien avec Dir. communication	Implication des composantes concernées (pas d'impact financier toutefois).	MENESR OBNL québécois « Manivelle » Possibles partenariats avec établissements québécois et UBL
	Trucothèque	Service de prêt de matériels informatiques (tablettes, liseuses, chargeurs, clés USB).	2017 > 2018 (démarrage expérimentation début mars 2017)	Pilotage : Département Numérique + Pôle Bouguen- Technopôle Financements : subvention 2016 collectivités territoriales (49 740 € dont 24 800 € de subventions)	Communication interne et externe. Lien avec Dir. communication		
Accompagnement des publics	Améliorer la visibilité et la	- Cartographie des formations proposées	2017 > 2018	Impulsion souhaitée : VP		Implication des composantes. A	

	cohérence des formations SCD	- Intégration de certaines formations dans les maquettes		Formation Pilotage : Département Accompagnement des Publics		faire figurer dans les protocoles d'accord.	
	Améliorer la visibilité de la recherche	- Harmonisation de la signature des publications - Augmentation du signalement et dépôt dans HAL - Sensibilisation à l'Open Access	2017 > 2020	Impulsion souhaitée : VP Recherche Pilotage : Département Accompagnement des Publics Financements : doublement de la contribution DRI à compter de 2016 (32 000 €)	Communication interne et externe.	Implication des unités de recherche.	
	Données de la recherche	- Développement de compétence en terme de gestion des données de la recherche - Accompagnement des unités de recherche dans l'élaboration des « data management plans » (DTM) obligatoires dans le cadre H2020	2018 > 2020	Pilotage : Département Accompagnement des Publics	Communication auprès des unités de recherche.	Implication des unités de recherche.	Partenariat UBL à rechercher sur cette thématique.
Culture et communication	Formaliser la politique culturelle	Définition des axes prioritaires en matière	2017	Impulsion souhaitée : VP			

		de politique culturelle		Culture Pilotage : Mission Culture-Communication et Service culturel			
	Améliorer la lisibilité de la programmation culturelle	- Agenda culturel à jour et visible - Programmation cohérente et concertée avec le Service culturel	2017 > 2020	Pilotage : Mission culture-communication du SCD + Service culturel + Direction communication Financements : subvention collectivités territoriales (25 000 € attendus en 2017)	Communication interne et externe Lien avec Dir. communication		
Rayonnement	Congrès ADBU 2018	Accueil du Congrès annuel de l'ADBU en octobre 2018	2017-2018	Pilotage : Mission culture-communication	Communication interne et externe Lien avec Dir. communication		Partenariat UBL et Brest métropole à établir.
	Participation aux réseaux internationaux	Implication du SCD dans les associations professionnelles internationales : LIBER et IFLA	2015 > 2020	Pilotage : Direction, Responsables de départements et de pôles + DEI	Communication interne.		
	Formation et mobilité des agents	La formation professionnelle est le point d'Archimède du	2015-2020	Pilotage : Directrice-adjointe	Communication interne.		

		projet de service du SCD : poursuite de la politique volontariste et incitative de formation et de montée en compétence		+ DRH			
Organisation du travail	Informatisation de la gestion des congés et absences	Modernisation du circuit de validation des congés et absences par le déploiement d'un logiciel de gestion. Projet indispensable compte-tenu de l'archaïsme des méthodes actuelles et de la structure géographiquement éclatée du SCD.	2017 > 2019	Impulsion souhaitée : DGS Pilotage : Direction + Département Administration-Gestion + Département Numérique + DRH, AMOA, DSI Financements : DRH	Communication interne		
	Poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation du SCD	Mise en place de l'organigramme-cible et construction progressive des services. Réflexion à produire dans le cadre de la campagne des emplois et de la GPEC.	2017-2020	Pilotage : Direction + Départements + Pôles + DRH	Communication interne		
	Intégrer le Service culturel	- Installation des agents à la BU Bouguen - Clarification des missions du service - Articulation avec Mission Culture-Communication du SCD - Réflexion sur statuts	2017 > 2020	Impulsion souhaitée : VP Culture Pilotage : Direction + Service culturel + Mission Culture-Communication			

		éventuels		+ Dir. Patrimoine Financements : travaux d'aménagement à prévoir			
	Optimisation RH : fermeture BU ESIAB + fusion BU ESPE – BU PJH	Suppression des petites bibliothèques et rassemblement des effectifs sur les sites plus importants.	2018 > 2020	Impulsion souhaitée : Président Pilotage : Direction + Responsables de pôles concernés + DRH	Communication interne	Nécessaire adhésion des composantes concernées.	
	Réaménagement de la BU du Bouguen + banque de prêt BU Lettres	Aménagement de bureaux, espaces de coworking et salle de réunion consécutivement à la réorganisation du SCD et à l'arrivée programmée du Service culturel. Etude d'ergonomie globale sur conditions de travail des agents de cat. C.	2017	Impulsion souhaitée : VP Patrimoine + VP BIATSS Pilotage : Département Accompagnement des Publics + DRH + SUMPPS + SAMETH + Dir. Patrimoine	Communication interne.		

3. Moyens

3.1 Ressources actuelles

3.1.1 Les ETP – la masse salariale (BIATSS, E et EC)

BIATSS : 66,8 (56,8 titulaires / 10 contractuels dont 1 CDI) ; départs prévisibles à la retraite 3 t en 2017 ; 1 t et 1c en 2018 ; 2 t en 2019 ; 2 t en 2020 ; 2 t en 2021

3.1.2 Dotation de fonctionnement / ressources propres

BI 2017 : SCD-D : budget prévisionnel : 736 000 : ouvert 730 000 fonctionnement / 6 000 investissement

SCD-R : budget prévisionnel : 801 888 (dépenses 260 400 en personnel, 486 488 en fonctionnement, 55 000 en investissement ; ressources autres 155 414, RP 609 850)

Budget exécuté 2016 à venir

Budget exécuté 2014 : 1 350 865 (161 605 en personnel, 1 145 737 en fonctionnement, 43 523 en investissement), dotation UBO 115 2572, RP 198 293

3.1.3 Patrimoine

11 sites, + 1 en gestion partenariale (BLP), et 2 à fermer à court terme (BU ESIAB et BU ESPE Quimper).

3.1.4 Ressources SI

- Système Informatisé de Gestion de Bibliothèque, Aleph de la société Ex Libris, déployé en 2008. Un remplacement à court terme est envisagé, de manière à moderniser les outils et les services (passage à la RFID, installation d'automates de prêt, outil de découverte permettant d'effectuer des recherches dans les ressources électroniques, etc.)
- Portail développé en interne, à moderniser à court et moyen terme.
- Projet en cours d'écrans tactiles de valorisation des ressources électroniques, reposant sur l'outil « Manivelle »
- Développement en cours d'un outil en ligne de réservation des salles de travail en groupe dans les BU Lettres, Santé, Bouguen.

3.2 Priorités en termes d'affectation des ressources / objectifs

3.2.1 Les ETP – la masse salariale

La réorganisation du SCD s'est traduite par des transformations de postes, afin de consolider les fonctions transversales (Collections, Accompagnement des publics, Numérique, Culture-Communication, Administration-Gestion).

En conséquence, compte tenu de la structure géographiquement éclatée du SCD, des tensions existent aujourd'hui sur certains sites, qui manquent parfois d'effectif pour que le service public soit assuré dans des conditions correctes. C'est en particulier le cas dans les équipements très fréquentés (BU Lettres et BU ESPE).

Afin d'alléger la charge de travail des agents, des recrutements de contractuels ont été nécessaires ces dernières années, ce qui a entraîné une pression forte sur le budget Personnel du SCD.

Il convient donc :

- 1) d'accélérer le processus de réinformatisation, qui permettra une automatisation du prêt-retour sur les sites les plus fréquentés ;
- 2) de fermer les petits sites, notamment la BU ESIAB et la BU ESPE Quimper
- 3) de renforcer l'effectif des équipes fragilisées par de longues absences (BU Lettres).

3.2.2 Dotation de fonctionnement / ressources propres

La dotation de fonctionnement n'a pas évolué depuis de nombreuses années. Pour absorber les dépenses supplémentaires, liées à l'augmentation mécanique des tarifs des ressources électroniques et à la nécessité de moderniser les BU (renouvellement du parc informatique, remplacement du mobilier), il a fallu augmenter les ressources propres (Conventions financières, appels à projets). Par ailleurs, le SCD a tenté d'harmoniser les contributions financières des composantes, avec un succès relativement mitigé à ce stade. Dans un souci de bonne gestion, il conviendrait sans doute de limiter au maximum les opérations de gestion interne en supprimant la contribution des composantes et en augmentant la dotation de fonctionnement allouée au SCD.

3.2.3 Patrimoine

Implanté sur 12 sites, le SCD est confronté à des problématiques patrimoniales importantes. Les chantiers prioritaires sont les suivants :

- Déménagement de la BU ESPE → opération en cours (livraison 2019)
- Rénovation de la BU IUT

Parallèlement, deux projets structurants sont portés par l'établissement :

- Construction du pôle Santé → bibliothèque universitaire de nouvelle génération
- Transformation de la BU du Bouguen en learning centre (Projet cœur de campus)

3.2.4 Ressources SI – cf. SDN à venir

Le SCD souhaite renouveler le système intégré de gestion de bibliothèque, Aleph, qui ne sera bientôt plus développé par l'éditeur Ex libris. Ce projet relativement coûteux (environ 250 000 €) est à l'étude.

4. Indicateurs de suivi du contrat – à venir

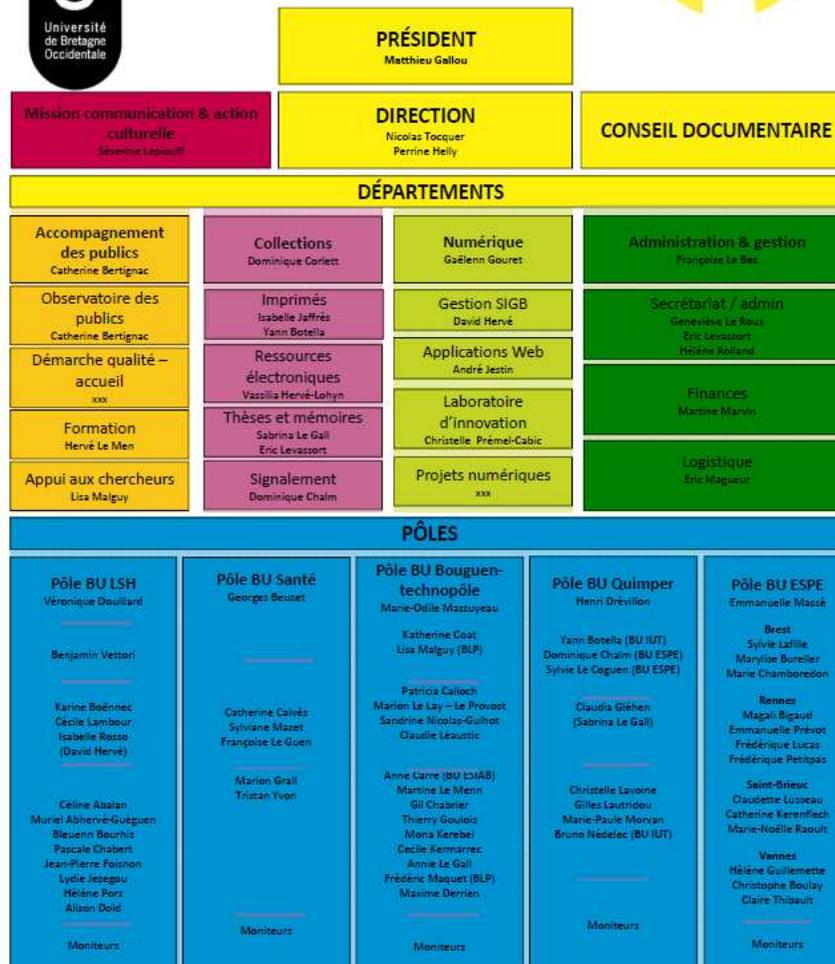
4.1 Liste des indicateurs (cf. annexe 2)

4.2 Processus de révision en cours de contrat (cf. annexe 3)

Organigramme Janvier 2017



ORGANIGRAMME des Bibliothèques Universitaires



Tarifs du Prêt entre Bibliothèques

Le service de Prêt entre Bibliothèques (PEB) permet aux lecteurs inscrits au SCD de faire venir de l'extérieur un document, ouvrage ou article, qu'ils ne trouveraient pas dans les bibliothèques de l'UBO (service de PEB demandeur).

Le service gère également la fourniture de documents, issus du fonds de l'UBO, à destination de bibliothèques extérieures (service de PEB fournisseur)

Une nouvelle grille tarifaire est proposée pour le PEB. Elle répond aux exigences que le service PEB s'est fixées :

- une tarification simple à comprendre et à retenir,
- des tarifs rééquilibrés et inférieurs pour les publics cibles de la bibliothèque, en particulier les étudiants de l'UBO,
- une réduction du nombre de factures émises pour simplifier le travail des services comptables et du PEB,
- un maintien de la facturation pour les commandes de documents venant de l'étranger, qui sont généralement plus onéreuses et exigent davantage de temps de traitement,
- un respect des règles du contrat avec le CFC, qui couvre les photocopies de publications effectuées dans le cadre du prêt entre bibliothèques si elles sont réalisées à titre gratuit.

La grille tarifaire actuelle est la suivante :

- **PEB demandeur**

Prêts			
Provenance	Lecteur individuel	Laboratoires UBO	Lecteur pris en charge par une collectivité
de France	0 €	6 €	6 €
d'Europe (sauf Subito et British Library)	0 €	6 € TTC	12 € HT
via le réseau Subito	5 € TTC	12 € TTC	12 € HT
d'une autre provenance	répercussion du coût	répercussion du coût	répercussion du coût

Photocopies			
Provenance	Lecteur individuel	Laboratoires UBO	Lecteur pris en charge par une collectivité
de France	2 € TTC par tranche de 50 pages	6 € TTC par tranche de 50 pages	6 € HT par tranche de 50 pages
de l'étranger via l'INIST ou un CADIST	2 € TTC par tranche de 50 pages	6 € TTC par tranche de 50 pages	15 € HT par tranche de 50 pages
d'Europe (sauf Subito et British Library)	2 € TTC par tranche de 50 pages	6 € TTC par tranche de 50 pages	6 € HT par tranche de 50 pages
via le réseau Subito	4 € TTC par tranche de 50 pages	10 € TTC par tranche de 50 pages	10 € HT par tranche de 50 pages
d'autres sections du SCD	0,20 € TTC par page	0,20 € TTC par page	6 € HT par tranche de 50 pages
d'une autre provenance	répercussion du coût	répercussion du coût	répercussion du coût

- **PEB fournisseur**

Prêts – Photocopies : 6 euros HT (facturation à partir de 2 transactions, soit 12 € HT)

La nouvelle grille proposée à partir du 1^{er} septembre 2017 est la suivante :

- **PEB demandeur** (prêts et photocopies)

Public		Document provenant de France	Document provenant de l'étranger
Etudiants et personnels de l'université	Etudiants	0	5
	Membres des laboratoires, personnels	0	15
Lecteurs autorisés		0	15
Collectivités	publiques	0	15
	privées	20	50

- **PEB fournisseur**

- Prêts : 10 euros HT (facturation à partir de 2 transactions, soit 20 € HT)
- Photocopies : gratuites